

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
LUNDI LE 3 juillet 2023 À 9 H 15
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le LUNDI 3 juillet 2023 à compter de 9h15 à l'endroit désigné, soit au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants, à savoir :

A- OUVERTURE DE LA SÉANCE

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

D- RÈGLEMENT

E- RÉOLUTIONS

ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

1. Quartier des Moissons -entérinement de l'entente promoteur .

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2. Demandes de permis en zone PIIA :
- a) 41, chemin du Cap-aux-Corbeaux Nord
 - b) 29, rue du Nordet
 - c) 96, rue Saint-Jean-Baptiste
 - d) 54, rue Saint-Jean-Baptiste
 - e) Lot 4 001 468, montée Tourlognon
 - f) 82, rue Saint-Joseph
 - g) 81, rue Sainte-Anne

LOISIRS, PARCS ET CULTURE

F- AFFAIRES NOUVELLES – DÉLÉGATIONS

G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

H- QUESTIONS DU PUBLIC

I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, CE 29^{eme} JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'ANNÉE 2023.

Émilien Bouchard

Greffier